

PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

() ECRET N° 79/043 du 25/01/79

Portant nomination à titre exception-
nel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

- VU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977,
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre
du Mérite Congolais ;
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits
de Chancellerie ;
VU l'Ordonnance N° 035/77 du 28 Juillet 1977, relative à l'exercice
du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo

() E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur BOURAMQUE Christophe	Professeur
Monsieur ELENGA-GAMPORO Joseph	Maître-Assistant d'Economie Politique
Monsieur KONGO Michel	Maître-Assistant de Géographie (FLSH)
Monsieur MAKOSSO-MAKOSSO Sylvain	Maître-Assistant d'Histoire (Rectorat)
Monsieur TSOMAMBET Anaclet	Maître-Assistant de Physique (Rectorat)
Madame SAMBA Pierrette	Laborantine (Fac Sciences)
Monsieur NZOLOLOUO François	Tondeur (Equipement)
Monsieur ABIBI Daniel	Maître-Assistant de Mathématiques

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits
de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 25 JANVIER 1979

Général Joachim YHOMBY-OPANGO.-